



Z.I. de Courtine - 330, rue du Mourelet – 84000 AVIGNON - FRANCE
Tel : +33 (0)4 32 76 03 00 – Fax : +33 (0)4 32 76 03 01 – E-mail : info@eoleres.com

COMPTE-RENDU DE RENCONTRE

Nom du projet : Cabarette
Date : 24 Février 2016
Rédacteur : Anne-Sophie BAUCHE

Présents : M. Jean-Eudes ARLOT, Président de l'association « Les amis de la Popine », M. Marc CHARPENTIER, Maud GAIDE et Anne-Sophie BAUCHE pour RES

Objet de la réunion

Réunion d'échange entre RES et « *les amis de la Popine de Rillé* » afin d'évaluer la compatibilité des activités de l'association avec le projet éolien.

Déroulement

M. ARLOT est astronome et travaille à l'observatoire de Paris. Il intervient au sein des deux associations locales dont « le Vent tourne à Jouhet » et « les Amis de la Popine de Rillé »

L'association « le Vent tourne à Jouhet » a été créée en 2008 lors de l'initiation d'un projet éolien de Nordex dans le but de protéger les riverains.

L'association « les Amis de la Popine de Rillé » organise des sessions d'observation diurne et nocturne (astronomie, avifaune...) depuis une parcelle située au nord du hameau de Rillé.

M. ARLOT ne comprend pas comment des éoliennes peuvent venir s'implanter alors qu'une étude d'impact pour une ligne LGV a conclu qu'il y avait trop d'enjeux. Nous lui répondons que les impacts dus à une LGV (infrastructure linéaire) et des éoliennes sont très différents.

Il nous demande comment se fait-il que nous n'avons pas pondéré les hameaux en fonction du nombre d'habitant pour définir la zone d'étude. En effet, selon lui, l'impact sur 2 personnes et 100 personnes n'est pas le même. Nous lui expliquons que la réglementation impose une distance de 500m autour d'une habitation ou une zone à urbaniser afin de définir une zone d'étude.

Au niveau des parcelles « La Motte » il y a quelques vestiges archéologiques qui font l'objet d'une randonnée. Nous avons consulté la DRAC Poitou-Charentes qui nous a fourni les

emplacements précis des vestiges recensées actuellement. Ils sont pris en compte dans la cadre du travail d'implantation des éoliennes.

Concernant leur cœur d'activité, l'association s'inquiète car ils ont investi de l'argent pour faire des gîtes, développer leurs activités d'observations des étoiles et pensent que les éoliennes ne sont pas compatibles avec leur activité.

Les Brades de Rillé sont considérées comme une « zone de noir ». Les éoliennes, et particulièrement le balisage lumineux, viendraient la perturber.

Les yeux ont besoin de 20 min pour s'habituer au noir et donc mieux observer les étoiles. Avec le balisage lumineux visible depuis leur terrain, les yeux s'habitueront mal, et l'observation ne pourra pas se faire correctement.

Il est important de relativiser l'impact du balisage (lié à une contrainte réglementaire de l'aviation civile) qui n'éclairera pas le site de manière importante, particulièrement à plus d'un kilomètre de distance. Il est à noter que la profession éolienne discute régulièrement avec la Direction de l'Aviation Civile de sorte à limiter le nombre d'éoliennes à baliser sur un même site. L'issue de développement de ce projet pourrait correspondre à une conclusion positive sur cet aspect, qui permettra à RES de réduire le balisage lumineux du site.

Leurs observations se font plutôt printemps/été. Leurs manifestations correspondent à la « Nuit des étoiles » début Août et « le jour de la Nuit » début Octobre. Ils comptent environ 200 personnes pour chaque évènement.

Pour M. ARLOT, les éoliennes 1 et 7 peuvent être gênantes, surtout l'éolienne 7. L'éolienne 1 peut-être cachée par l'implantation de peupliers.

Nous lui indiquons que nous veillerons à prendre en compte ces remarques sur ces éoliennes.

Par ailleurs, dans le cadre d'éventuelles mesures environnementales, nous lui demandons s'il serait d'accord pour conventionner avec RES sur de la restauration de zones humides sur ces parcelles et de la plantation de haies. Il nous indique être pour.

A l'issue de la réunion, M. ARLOT nous amène sur le terrain où l'association organise ses observations. Nous lui proposons de venir prendre des photos pour essayer d'évaluer l'impact du balisage sur leur activité.

Suite à ce rendez-vous, la société reviendra vers l'association afin de présenter la version finale de l'implantation.
